

# Produits assujettis à la taxe fiscale affectée (selon les nomenclatures en vigueur)

Liste des produits Arrêté du 10 mai 2004	Nomenclature PRODCOM 2007 (Eurostat)	Nomenclature d'activités française NAF 2008 rév. 2 - CPF rév. 2	Remarques
<b>1. Produits transformés d'origine végétale</b>			
<b>Catégorie 15-31-12-90</b> Autres préparations de pommes de terre : - conserves, y compris les pommes de terre stérilisées et conditionnées en emballage souple.	Catégorie 15-31-12-90 Autres préparations de pommes de terre :	10.31.14. Préparations et conserves à base de pommes de terre - autres préparations et conserves à base de pommes de terre, non congelées ou surgelées	
<b>Catégorie 15-33-13</b> Légumes déshydratés.	Catégories 15-33-13-30 oignons secs 15-33-13-50 champignons secs 15-33-13-90 autres légumes (pommes de terre exclues)	10.39.13 Légumes déshydratés CC : - légumes aromatiques lyophilisés ou déshydratés CA : - légumes et champignons secs	
<b>Catégorie 15-33-14</b> Conserves de légumes, de champignons et de tomates. A l'exclusion des olives, des légumes congelés.	15.33.14.23 Tomates conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique 15.33.14.25 Coulis et purées de tomates 15.33.14.27 Concentré de tomates 15.33.14.30 Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique 15.33.14.40 Autres légumes et mélanges de légumes, congelés sans vinaigre ni acide acétique 15.33.14.61 Choucroute au naturel, non congelée 15.33.14.62 Pois non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique 15.33.14.63 Haricots en grains, non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique 15.33.14.64 Autres haricots, non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique 15.33.14.65 Asperges, non congelées, conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique 15.33.14.67 Maïs doux, non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique 15.33.14.90 Autres légumes et mélanges de légumes, non congelés	10.39.15 Haricots appertisés, à l'exclusion des plats préparés 10.39.16 Pois appertisés, à l'exclusion des plats préparés 10.39.17 Autres légumes appertisés (à l'exclusion des pommes de terre), à l'exclusion de plats préparés CC : - tomates entières, en morceaux et concentrés de tomates, appertisées - asperges, artichauts, épinards, maïs doux, etc., macédoines, jardinières et autres mélanges, appertisés - champignons et truffes, appertisés - autres préparations à base de légumes	
<b>Catégorie 15-33-25-50</b> Autres fruits autrement préparés ou conservés : - conserves de fruits au sirop et au naturel, mélanges inclus ; - fruits déshydratés.	Catégorie 15-33-25-50 Autres fruits autrement préparés ou conservés	10.39.25 Autres conserves et préparations à base de fruits CC : - conserves de fruits entiers ou en morceaux, au sirop ou au naturel, y compris macédoines et cocktails de fruits - fruits des climats tempérés (pruneaux, abricots, pommes, poires, pêches, raisins, etc.) figues, bananes, secs, déshydratés ou lyophilisés	Les pruneaux et les fruits secs ne sont pas dans le champ d'application de la TFA
<b>Catégorie 15-89-11-00</b> Préparations pour soupes et potages ; potages, soupes : - conserves.	15.89.11.00 Préparations pour soupes, potages, soupes, potages, bouillons préparés	10.89.11 Soupes et potages CC : - soupes, potages et bouillons en conserves, en sachets ou surgelés, y compris soupes de poissons	Les soupes de poissons, les soupes et potages en sachets et les soupe ou potages surgelés ne sont pas dans le champ d'application de la TFA Conserves dont la teneur totale en légumes, pommes de terre, tomates et champignons est >= 37 % (rapportée au produit prêt à consommer).

# Produits assujettis à la taxe fiscale affectée (selon les nomenclatures en vigueur)

Liste des produits Arrêté du 10 mai 2004	Nomenclature PRODCOM 2007 (Eurostat)	Nomenclature d'activités française NAF 2008 rév. 2 - CPF rév. 2	Remarques
<b>2. Produits transformés d'origine animale</b>			
<b>Catégorie 15-13-12-23</b> Préparations et conserves de foie d'oie ou de canard : - préparations à base de foie gras.	Catégorie 15-13-12-23 Préparations et conserves de foie d'oie ou de canard	10.13.15 Autres préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, à l'exclusion des plats préparés - foies gras préparés et conserves de foie gras	Attention la nomenclature NAF 10 13 15 couvre d'autres produits de charcuterie non assujettis à la TFA
<b>Catégorie 15-13-12-33</b> Autres préparations et conserves de dinde : - conserves à base de dinde.	Catégorie 15-13-12-33 Autres préparations et conserves de dinde	10.13.15 Autres préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, à l'exclusion des plats préparés CC : - conserves de volailles, confits, gésiers, etc.	Attention la nomenclature NAF 10 13 15 couvre d'autres produits de charcuterie non assujettis à la TFA La rubrique 10 85 11 couvre aussi des plats cuisinés à base de dinde
<b>Catégorie 15-13-12-35</b> Autres préparations et conserves d'autres volailles : - conserves à base de volaille ; - conserves de pâtés de volaille.	Catégorie 15-13-12-35 Autres préparations et conserves d'autres volailles	10.13.15 Autres préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, à l'exclusion des plats préparés - conserves de volailles, confits, gésiers, etc. - Conserves de pâtés de rillettes et de galantines 10.85.11 Plats préparés à base de viandes, abats ou sang CC : - préparations à base de viande ou d'abats telles que hachis Parmentier, bœuf bourguignon, petit salé lentilles, cassoulet, choucroute garnie, émincé de volaille, etc.	La rubrique 10 85 11 couvre aussi des plats cuisinés à base de volaille Attention la nomenclature NAF 10 13 15 couvre d'autres produits de charcuterie non assujettis à la TFA La choucroute garnie n'est pas dans le champ d'application de la TFA
<b>Catégorie 15-13-12-53</b> Plats préparés de porc, mélanges inclus : - conserves de plats cuisinés à base de porc et de légumes ou de pommes de terre, à l'exclusion de la choucroute garnie.	Catégorie 15-13-12-53 Plats préparés de porc, mélanges inclus	10.85.11 Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang CC : - préparations à base de viande ou d'abats telles que hachis Parmentier, bœuf bourguignon, petit salé lentilles, cassoulet, choucroute garnie, émincé de volaille, etc.	Les conserves de viandes en sauces ne sont pas assujetties à la TFA. La choucroute garnie n'est pas dans le champ d'application de la TFA
<b>Catégorie 15-13-12-60</b> Préparations et conserves de viandes bovines : - conserves à base de viandes bovines et de légumes ou de pommes de terre.	Catégorie 15-13-12-60 Préparations et conserves de viandes bovines	10.85.11 Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang CC : - préparations à base de viande ou d'abats telles que hachis Parmentier, bœuf bourguignon, petit salé lentilles, cassoulet, choucroute garnie, émincé de volaille, etc.	La rubrique 10 85 11 couvre aussi des produits surgelés ou réfrigérés. Les conserves de viandes en sauces les corned beef et les conserves de tripes (tripoux, pieds paquets...) ne sont pas assujettis à la TFA.
<b>Catégorie 15-13-12-90</b> Autres préparations et conserves d'autres animaux : - conserves à bases de viandes d'ovins et de légumes ; - conserves à base de lapin et de gibier.	Catégorie 15-13-12-90 Autres préparations et conserves d'autres animaux Préparations de sang et d'abats	10.85.11 Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang CC : - préparations à base de viande ou d'abats telles que hachis Parmentier, bœuf bourguignon, petit salé aux lentilles, cassoulet, choucroute garnie, émincé de volaille, etc.	La rubrique 10 85 11 couvre aussi des produits surgelés ou réfrigérés. Les pâtés et galantines de lapin ou de gibier peuvent entrer dans la nomenclature NAF 10 13 15
<b>Catégorie 15-20-16-00</b> Crustacés, mollusques préparés ou conservés : - conserves d'escargots ; - conserves d'achattines.	Catégorie 15-20-16-00 Crustacés, mollusques préparés ou conservés	10.20.34 Autres préparations et conserves à base de crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	Attention la rubrique NAF 10 20 34 couvre beaucoup d'autres conserves de mollusques que les conserves d'escargots;
<b>Catégorie 15-85-12-33</b> Pâtes alimentaires farcies, mêmes cuites ou autrement préparées : - conserves.	Catégorie 15-85-12-33 Pâtes alimentaires farcies, mêmes cuites ou autrement préparées	10.85.14 Plats préparés à base de pâtes CC : - pâtes alimentaires farcies telles que raviolis, pâtes bolognaises, etc. - pâtes alimentaires cuisinées (gratin pâtes au jambon, etc.)	La rubrique 10 85 14 couvre aussi des produits surgelés ou réfrigérés
<b>Catégorie 15-85-12-35</b> Autres pâtes alimentaires : - conserves de pâtes en sauces.	Catégorie 15-85-12-35 Autres pâtes alimentaires	10.85.14 Plats préparés à base de pâtes CC : - pâtes alimentaires farcies telles que raviolis, pâtes bolognaises, etc. - pâtes alimentaires cuisinées (gratin pâtes au jambon, etc.)	La rubrique 10 85 14 couvre aussi des produits surgelés ou réfrigérés
<b>Catégorie 15-85-12-50</b> Couscous, même préparé : - conserves.	Catégorie 15-85-12-50 Couscous, même préparé	10.85.14 couscous garnis	La rubrique 10 85 14 couvre aussi des produits surgelés ou réfrigérés
<b>Catégorie 15-89-14-99</b> Autres préparations alimentaires : - conserves de quenelles et de préparations à base de quenelle.	Catégorie 15-89-14-99 Autres préparations alimentaires	Pas de nomenclature spécifique. Entre vraisemblablement dans la catégorie 10.85.19 Autres plats préparés - plats préparés à base d'oeufs	La rubrique 10 85 19 couvre aussi des produits surgelés ou réfrigérés